

LA QUEUE LEZ YVELINES

Actualités

N° 226 JANVIER 2023



le dossier du mois

**NOS ACTIONS POUR
DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE**

SOMMAIRE

du bulletin municipal

MA MAIRIE

4 CONSEILS MUNICIPAUX

les principales dispositions

6 BUDGET

les finances

8 ÉTAT CIVIL

& remerciement à Chrisotphe

9 TRIBUNES

CADRE DE VIE

10 ENVIRONNEMENT

Notre commune modifie son plan local d'urbanisme

12 BRÈVES

Vivre ensemble

14 SOCIAL

Fonctionnement du CCAS, Yvelines écoute assistance, relations intergénérationnelles

DOSSIER

NOS ACTIONS POUR DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

16

VIE DU VILLAGE

20 VIE DES ÉCOLES

21 UKRAINE

Un millier de jouets collectés !

22 ÇA S'EST PASSÉ ICI

Une année pleine de rencontres

23 À VENIR



Mairie ouverte le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 10h à 12h puis de 15h à 17h ; le jeudi de 10h à 12h ; le samedi de 9h à 11h30



Publication : Mairie de La Queue lez Yvelines - Directeur de publication : Laurent Louesdon - Réalisation : Céline Mareschal - Impression : Imprimerie L'Artésienne - Photos : freepik, Fan Photos, Mairie La Queue-lez-Yvelines, Unsplash, Pexels

AGENDA

FÉVRIER

vendredi 10 - 20h45

Spectacle de magie
« Je clique donc je suis »
- foyer de la Bonnette

dimanche 12 - 15h30

dans le cadre de "Comme une jeunesse" spectacle gratuit No morning
- foyer de la Bonnette

MARS

samedi 11

Passage du rallye automobile «30ème rallye de Paris»

samedi 11

Cérémonie commémorative
« journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme »

dimanche 19

Cérémonie commémorative
« journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

mardi 21 - 14h à 19h

Don du sang
- foyer de la Bonnette

samedi 25 - 20h45

Spectacle Diva Syndicat (Barbacane hors les murs)
- foyer de la Bonnette

JUIN

samedi 17

Fête communale

* pour vous assurer de la tenue de l'événement, nous vous invitons à vérifier sur le site de la ville ou sur l'application Iliwapp

Job Bus insertion

vendredi 27 janvier

vendredi 31 mars

vendredi 28 avril

vendredi 2 juin

vendredi 30 juin

de 10h à 17h - Place Paul Paillolle

ÉDITO

Chers Laqueutoises et Laqueutois

L'année 2022 a été marquée par des actions sur notre cadre de vie (poursuite de travaux d'élagages de sécurisation, finalisation des terrains de padel et des cheminements ; réfection des marches du perron de la Mairie) ; l'évolution de nos outils technologiques et de communication ; le lancement d'études et de diagnostics permettant d'engager des actions adaptées (modification du PLU, diagnostic du pont situé rue de la Couharde) ; le remplacement d'outils communaux (nouveau tracteur, appareils de déneigement) ; des actions sociales (1ère journée de collecte de sang) ; des animations pour notre village (spectacles de rue, le solstice d'hiver vous offrant le 1er conte pyrotechnique et clôturant ainsi en son et lumière une année riche en évènements culturels).

Vous l'aurez compris, vos élus et l'ensemble des agents ont agi sur tous les domaines.

Maintenant nous devons réussir le tour de force de gérer durablement notre commune qui connaît les mêmes difficultés qu'une grande maison. Il faut trouver le bon équilibre entre recettes et dépenses dans un contexte d'autonomie financière toujours plus réduite, de dotations en constante baisse et dans un environnement sans cesse bousculé (crise énergétique, inflation, tensions sociales). Il faut le dire tout n'est pas possible et tout ne peut pas se faire au rythme que nous souhaiterions tous. Cependant pour aborder 2023 avec confiance n'oublions pas le positif de 2022 car c'est grâce à l'adhésion et l'enthousiasme que notre collectif parviendra à surmonter tous les obstacles.

En 2023, nous continuerons à faire preuve d'agilité, d'adaptabilité quitte à devenir des professionnels des subventions et accepter parfois de repenser l'évidence. Des réalisations devraient voir le jour suite aux études préparatoires menées en 2022 : aménagements de sécurité sur certaines zones de la voirie, travaux de rénovation de l'éclairage public rue du Parc, poursuite du déploiement de notre plan pluriannuel de réfection des trottoirs et de la voirie en commençant par la rue de la Couharde et une partie des trottoirs de la rue de la gare, arrivée à terme de la modification de notre PLU, définition d'aménagements sur le groupe scolaire. Tout cela en explorant les pistes possibles pour réduire nos coûts énergétiques notamment sur nos bâtiments publics. Enfin, nous vous proposerons de nouveaux moments de convivialité, des spectacles, des temps de rencontre... si importants à notre vie et au vivre ensemble.



A l'heure où en 2022 nous avons su nous rassembler et vibrer tous ensemble pour des évènements sportifs (24^{ème} JO à Pékin ; 10^{ème} Grand Chelem de l'équipe de France de rugby au tournoi des Six Nations ; 14^{ème} sacre de Rafaël Nadal à Roland Garros), culturels (célébration des 400 ans de la naissance de Molière et du bicentenaire de la naissance de Louis Pasteur), sociaux (accueil à Brest du premier sommet international dédié à l'océan le "One Ocean Summit"), rendre hommage à ceux et celles qui nous ont fait rêver et ceux qui le font encore (Pierre Soulages, Jean-Jacques Sempé ou encore Annie Ernaux, première française à recevoir le prix Nobel de littérature), je souhaite à nos jeunes et moins jeunes de vivre ou revivre le plus de moments possibles de joie, d'échanges et de solidarité au cours de cette année 2023.

Permettez-moi de vous souhaiter également d'être heureux car « décider d'être heureux est bon pour la santé » (Voltaire).

Que du bonheur –
Bonne année 2023 !



Laurent LOUESDON
Maire



LES PRINCIPALES DISPOSITIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2022

Décision :

Demande de subvention au Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse pour la réalisation d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la réalisation de plantations en bordure des terrains du stade de la Butte des Moulins. Le coût de cette AMO est de moins de 9 867€, et peut être subventionnée à 60%.

Délibérations :

- N° 2022/25 : modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) - décision de ne pas réaliser une évaluation environnementale.
- N° 2022/26 : fixation du taux de versement de la taxe d'aménagement à la CCCY.
- N° 2022/27 : avis concernant le rapport du SIAB sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif pour l'exercice 2021.
- N° 2022/28 : avis concernant le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, et assimilés, présenté par la CCCY pour l'exercice 2021.
- N° 2022/29 : recensement de la voirie communale.
- N° 2022/30 : admission en non-valeur de titres.
- N° 2022/31 : adhésion à la compétence en matière « de mobilité propre » auprès du SEY.

NOS DEMANDES DE SUBVENTION EN CHIFFRES CLÉS

5 920€
des 9 867€,
soit 60 %, c'est le
montant de la
subvention
demandée auprès
du PNR pour financer
l'étude paysagère de
la butte des moulins.

8 939,47€
auprès de la CCCY
pour améliorer le
chauffage du foyer
de la Bonnette.

73 967€
de subvention
demandé auprès
du Conseil
Départemental
pour 337 838,17€ HT
de travaux de
réfection de la voirie
(rue de la Couharde, rue de
la gare, rue du parc).

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2022

Décision :

Demandes de subvention au Conseil départemental au titre du programme 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie.

Délibérations :

- N° 2022/32 : Ouverture par anticipation des crédits en investissement pour le budget 2023.
- N° 2022/33 : Tarifs de la Bonnette année 2023 (voir article p.6)
- N° 2022/34 : Tarifs communaux – année 2023 (voir article p.7)
- N° 2022/35 : Convention concernant l'utilisation de la salle Jeanne d'Arc entre la commune et l'APEP pour l'année 2023.
- N° 2022/36 : Tarifs et redevances applicables pour l'exploitation du marché.
- N° 2022/37 : Avis concernant l'ouverture des magasins sur 12 dimanches travaillés pour les commerces de détail.
- N° 2022/38 : Avenant au contrat de prévoyance collectif de maintien de salaire de la MNT.
- N° 2022/39 : Approbation du rapport du SILY – 2021.
- N° 2022/40 : Autorisation au maire pour signer la convention relative l'assistance retraite CNRACL.
- N° 2022/41 : Décision modificative n°1.
- N° 2022/42 : Demande d'un fonds de concours auprès de la CCCY : audit énergétique.
- N° 2022/43 : Motion proposée par l'association des Maires de France.

VORIE

Pour calculer la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et certaines subventions, l'Etat utilise divers critères dont : le recensement de la voirie, le nombre de logements sociaux dans la commune et le nombre d'enfants de 3 à 16 ans habitant La Queue Lez Yvelines. Il s'avère, après recherches, que les données en sa possession ne sont pas à jour. C'est pourquoi il a été proposé au conseil municipal d'adopter le nouveau calcul de la voirie.

De nouvelles mesures ont été effectuées par nos soins et permettent de réactualiser le dernier relevé de 2010. **La voirie communale recensée passe ainsi de 7794 mètres linéaires (ml) à 10 681 ml.**

(NB : Les chemins ruraux, les voies départementales et les voies privées ne sont pas intégrés)

Le Conseil municipal du 13 octobre 2022, après délibération a décidé, à l'unanimité :

- d'**approuver** le recensement de 10 681 mètres linéaires de voirie communale,
- d'**autoriser** le Maire à accomplir toutes les démarches en découlant.

Cette délibération aura une incidence à partir de 2024 et permettra d'augmenter l'assiette des subventions et dotations accordées à notre commune. Le même travail de réactualisation des données des logements sociaux et du nombre d'enfants est mené pour être remonté auprès des services de l'Etat.



LES FINANCES

Les tarifs concernant la salle de la Bonnette pour les particuliers, le cimetière et les droits de place ont été votés lors du conseil municipal du 8 décembre 2022 pour l'année 2023. Les tarifs applicables aux associations (horaires et journaliers) de la salle de la Bonnette seront votés sur le premier semestre 2023 et appliquées au 1er septembre 2023.

Au vu du contexte inflationniste et de l'augmentation des fluides et compte-tenu des incertitudes de l'impact des coûts énergétiques (les communes n'ayant pas de bouclier tarifaire), la commission des finances a fait le choix de repousser le vote de cette délibération au 1er semestre 2023.

Des discussions vont être mises en place avec les associations pour exposer les nouvelles difficultés et problématiques qui apparaissent. D'ici mars-avril, la délibération sur ces tarifs sera présentée au conseil municipal. Le coût énergétique est un véritable enjeu pour les collectivités.

Annie Connetable

LES TARIFS DES PARTICULIERS

Le taux d'inflation de 6,2% proposé par la commission finances a été voté pour les tarifs de la Bonnette aux particuliers, le cimetière, les droits de place et sur l'occupation du domaine public.

Location foyer	tarifs par jour	tarifs horaires 4h minimum
Salle Rossignol	1169€	69€
Salle Bergeronnette	634€	23€
Salle Rouge-Gorge	354€	17€
Salle Mésange	184€	14€
Salle Moineaux	262€	21€
Cuisine	250€	
Caution	1848€	
Location de vaisselle <i>par tranche de 20 personnes</i>	45€	
Occupation de l'espace extérieur <i>en € par mètre linéaire</i>	8€	

Pour les résidents de la commune, une remise de 50% s'applique sur le montant voté,

Pour les associations ou les sections d'associations non-utilisatrices du foyer à l'année, on applique :

- le tarif horaire dans la limite de 4h (entre 9h et 18h),
- au-delà de 4h, une remise de 50 % sur le montant de la salle.

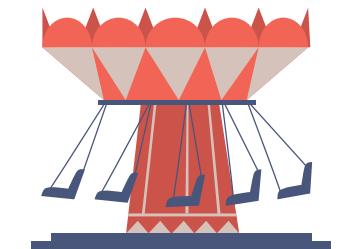
Les syndicats de copropriété et les banques de la commune paieront 69€ quelle que soit la salle demandée.

Si un locataire fait installer un Food truck devant la Bonnette, il devra s'acquitter d'un montant de 44€ pour moins de 5h et de 79€ pour plus de 5h de présence.



Droit de place	tarifs 2023
Véhicule -3t5 <i>moins de 5 heures</i>	44€
Véhicule 3t5 <i>moins de 5 heures</i>	89€
Véhicule -3t5 <i>plus de 5 heures</i>	79€
Véhicule 3t5 <i>plus de 5 heures</i>	133€
Baraques foraines	84€
Manèges	161€

Gros manèges	376€
Caution pour prise électrique de 16A	177€
Terrasses pour commerçants <i>ex : Garage Peugeot, Café Chocolaté, le Villageois</i>	20€
Exposants du vide-grenier <i>avec 2 mètres linéaires minimum</i>	8€



LES TARIFS COMMUNAUX

Le cimetière, emplacement traditionnel

Concession	Tarifs 2023
15 ans, adulte 2m ²	288€
30 ans, adulte 2m ²	577€
50 ans, adulte 2m ²	958€

Cavurnes	Tarifs 2023
15 ans	288€
30 ans	577€

Colombarium	Tarifs 2023
5 ans	415€
15 ans	810€

Demi-tarif sur les emplacements enfants (1m²) sur 15, 30 et 50 ans

Ouverture de portes	Tarifs 2023
Taxes	140€

Caveau provisoire
15€/jour durant 1 mois
90€/mois au-delà



Occupation du domaine public

Benres et véhicules de chantiers	Forfait journalier 2 places de stationnement/benne/ 15 premiers jours	18€
	Forfait journalier 2 places de stationnement)/ benne/au-delà des 15 premiers jours	22€
Échafaudage ou barrières de chantier	Par mètre linéaire/jour pour les 15 premiers jours	2€/ml/j <i>Forfait minimum de 18€</i>
	Par mètre linéaire/jour au-delà des 15 premiers jours jusqu'à un mois	5€/ml/j <i>Forfait minimum de 18€</i>
	Par mètre linéaire/jour au-delà de un mois	10€/ml/j <i>Forfait minimum de 18€</i>
Place de stationnement pour déménagement ou emménagement	En zone UA - centre-ville Rue nationale - Ecole et rue C Lazard	21€/place/j
	En zone Urbaine hors centre - ville	17€/place/j
	Hors zone Urbaine	Gratuit





ILS SONT ARRIVÉS

- 06.06.2022 Mattéo Gilbert Christian DELHAYE
04.07.2022 Lou Fanny Isabelle FREIER RENVOISÉ
14.07.2022 Alma Liliane Lina FERNANDES
02.12.2022 Noélie Marylou Rose DÉRANLOT AJORQUE



ILS SE SONT UNIS

- 01.08.2022 Yoann POULAIN & Laura NUNES MARTINS
10.09.2022 Laurent BAUDIN & Anne-Marie RONCERAY
08.10.2022 Hélder ESTEVES DE OLIVEIRA JUNCEIRO & Edna DA CRUZ SANTOS



ILS NOUS ONT QUITTÉS

- 26.04.2022 Jean-Pierre THOMAS
19.06.2022 Josiane LECLERCQ veuve DE MASSIAAS DE BONNE
23.07.2022 Léa FÉNIX Veuve SIMONNET
18.01.2023 Micheline Paule Andrée PORRET veuve AUBERT

REMERCIEMENTS



MERCI
CHRISTOPHE !

Vous l'avez souvent croisé dans nos rues, sur les ronds-points, derrière une tondeuse et son visage vous est familier. Après 12 années à oeuvrer dans notre commune, M. Christophe Monties, agent des services techniques, poursuit sa carrière dans une nouvelle collectivité. La mairie le remercie chaleureusement et lui souhaite une bonne continuation dans ses nouvelles missions.



LISTE MAJORITAIRE

VUE COMMUNE

Le passage à la nouvelle année est à la fois l'occasion de jeter un coup d'œil dans le rétroviseur des 12 mois écoulés mais aussi de se projeter en 2023.

L'année 2022 aura marqué une nouvelle étape dans l'animation de notre village avec les lancements des fêtes des Solstices d'été et d'hiver. Vous avez été nombreux à profiter de ces moments qui ont souvent été inédits dans la commune, comme la 1ère Fête de la musique ou le feu d'artifice de fin d'année, pour ne citer que ceux-là.

Cette année encore, certaines rues de la commune ont été décorées, en particulier celle du centre-bourg avec de nouveaux éclairages de fête en Led pour soutenir l'activité commerciale et pour le plaisir de tous.

Ceci ne se fait pas sans penser à la nécessaire sobriété énergétique. Nous innovons, nous investissons mais toujours en veillant à réduire les coûts énergétiques et l'impact écologique, dans l'intérêt de tous. Ces choix sont en adéquation avec notre recherche perpétuelle de l'intérêt général et du bien commun, principes fondateurs de notre action.

C'est aussi dans cet esprit qu'un chantier de fond a été ouvert en 2022 pour s'achever en



2023 avec la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il s'agit de poursuivre une ligne de notre commune en matière d'obligations en matière de maîtrisant la densification, tout en préservant l'environnement existant. Une intense et très construc-

Plus récemment, vous avez répondu massivement à la collecte de jouets destinés aux enfants ukrainiens, après celle déjà organisée il y a quelques mois pour des vêtements et des articles de puériculture. Nous vous remercions sincèrement pour votre générosité.

On peut encore citer d'autres projets qui ont abouti en 2022, comme l'« Espace Citoyens » accessible sur le site internet de la mairie, et destiné à faciliter vos démarches liées aux activités périscolaires et extrascolaires de vos enfants.

2023 ne sera pas en reste avec de nombreux projets en cours pour le bien de tous. Et nous aurons de nouveau de grands moments de convivialité et des événements à partager avec vous.

L'équipe Vue Commune vous souhaite une très bonne année 2023.

LISTE MINORITAIRE

UNE ÉQUIPE ENGAGÉE POUR UN VILLAGE PRÉSERVÉ

« Quel avenir pour notre commune ? »

Quelles perspectives d'évolutions se profilent ? Difficile de répondre. Pourtant nous arrivons quasi à mi-mandat et l'on devrait pouvoir se faire une idée, il n'en est rien. Concrètement, quelles sont les actions d'envergures depuis 3 ans produites par la majorité municipale ? Il manque indubitablement une logique de vérité et d'actions, aucun projet structurant porteur pour l'avenir de notre commune se fait jour. L'impulsion promise en son temps a dû se perdre dans les méandres d'une gestion court-termiste.

Comment évaluer le dynamisme et l'attrait de notre commune sans devoir considérer l'apparition de

grandes affiches "Local commercial à louer" ou notre marché du samedi qui décline. Ce n'est pas le projet de modification du PLU ou de nombreuses études qui pourront rassurer, il est à craindre que si le PLU devait être adopté en l'état, la commune se figerait dans un immobilisme damnable.



Mais il nous faut garder espoir, peut-être que cette nouvelle année apportera de premières réponses aux attendus des Laqueutoises et Laqueutois, comme toujours nous veillerons à préserver les intérêts de tous.

Nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année, qu'elle vous soit douce et heureuse.

Respectueusement.

CADRE DE VIE

NOTRE COMMUNE MODIFIE SON PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

LES RAISONS D'UNE PROCÉDURE DE MODIFICATION DE NOTRE PLU.

Le Plan Local d'Urbanisme de notre commune date de 2014. Depuis cette date, le contexte local et le contexte législatif ont été profondément modifiés, générant des conséquences importantes. Il convient désormais de prendre en compte ces évolutions dans nos documents d'urbanisme. Par ailleurs, l'exigence d'adaptation de notre village aux contraintes environnementales et aux conséquences du changement climatique est devenue plus prégnante.

La politique de maîtrise de l'urbanisme doit donc être menée au plus vite pour préserver la qualité de vie de la commune. C'est pourquoi la municipalité a engagé une procédure de modification de droit commun de son PLU et non une révision totale de ce dernier, pour une application effective courant 2023.

LES GRANDS OBJECTIFS DE LA MODIFICATION :

- Maitriser et mieux encadrer la densification urbaine dans les secteurs urbanisés
- Mettre en place des obligations en matière de stationnement
- Préserver une harmonie / cohérence avec l'environnement existant
- Mieux protéger les patrimoines : bâti, naturel et paysager
- Autres modifications techniques

De façon plus précise, sans être exhaustif, pour répondre à la nécessité d'éclairer les règlements d'urbanisme à partir de la prise en compte des contraintes environnementales, le choix a été fait :

- d'établir en zone UH une zone de constructibilité et d'ajuster les distances aux limites séparatives, pour réservier des espaces de pleine terre permettant l'infiltration des eaux et la création d'espaces de fraicheur
- de préciser dans le PLU les règles de construction sur les zones argileuses afin d'une part d'éviter les phénomènes de retrait / gonflement, mais aussi limiter l'imperméabilisation des sols en zone haute du village, susceptible de générer des ruissellements intempestifs



- de mettre en cohérence les hauteurs de bâtiments en zone UA avec le bâti existant
- de revisiter les règles concernant les places de stationnement et les chemins d'accès
- d'établir des règles améliorant l'acceptabilité des panneaux photovoltaïques et des pompes à chaleur
- de favoriser des aménagements perméables sur les parcelles
-

LA PHASE DE CONCERTATION :

Après élaboration du projet de modification par la municipalité avec le cabinet Espace-Ville, a eu lieu la phase de concertation, annoncée par différents vecteurs (journaux, flash communal, panneaux municipaux, site internet communal et application Illiwap). Une réunion publique d'information a eu lieu au foyer de La Bonnette le 19 octobre 2022.

La phase d'enquête publique a eu lieu du 7 novembre au 7 décembre, et a donné lieu à 3 demi-journées de permanence en mairie du commissaire-enquêteur. Le public a pu durant cette période prendre connaissance et donner son avis sur le projet de modification du PLU selon plusieurs modalités : des rencontres avec le commissaire-enquêteur, l'utilisation d'un

registre papier disponible en mairie ou d'un registre dématérialisé depuis le site internet de la mairie. La municipalité a aussi sollicité l'avis des personnes publiques associées (Etat, Conseil Départemental, Chambres consulaires, Parc Naturel Régional, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine, communes limitrophes et syndicats de communes, etc..)

Le commissaire enquêteur a établi son rapport à partir d'une synthèse de toutes ces contributions, et la commune a apporté une réponse écrite à chacune. Il a ensuite émis un avis favorable à cette modification.

'Une modification du PLU est une procédure simple qui permet d'en ajuster les règles à la marge. Elle permet ainsi de majorer ou réduire le droit à construire, de mettre en place des outils destinés à encadrer des évolutions et d'intégrer de nouvelles protections environnementales, sans toutefois modifier changer les orientations du PLU définies dans son Projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

LES ÉTAPES À VENIR

A ce jour, la commission cadre de vie se réunira très prochainement, et avec l'aide du cabinet Espace-Ville, précisera les ajustements éventuels à apporter au projet, compte tenu de l'ensemble des attentes qui ont été exprimées durant la phase de concertation. Le projet amendé sera ensuite présenté au conseil municipal, qui s'exprimera sur son acceptation.

Jean-Michel Allirand

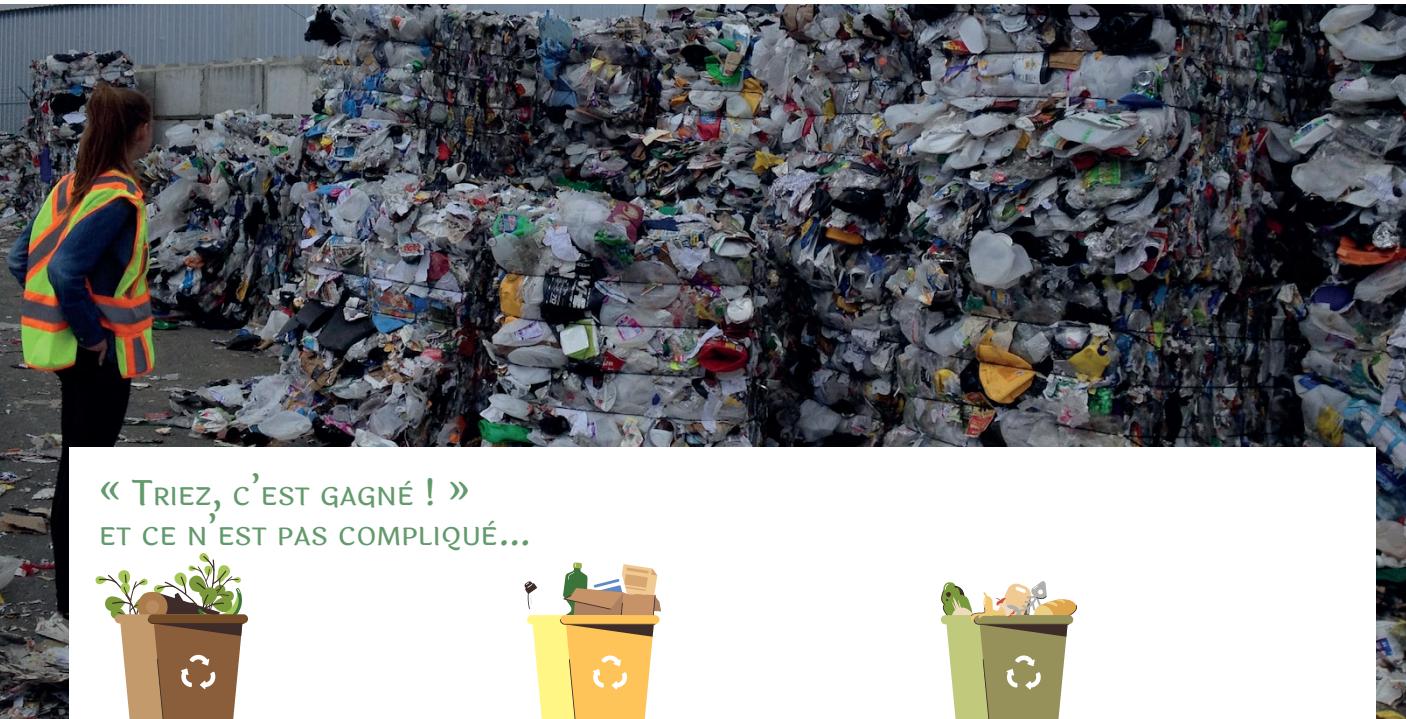
À SAVOIR

Les zones UA et UH sont 2 zones habitées du PLU. La zone UA correspond au centre historique du village, c'est une zone d'habitat, d'activités et de services dans laquelle le bâti est implanté en ordre continu. La zone UH est une zone partiellement construite destinée à un habitat individuel diffus, trouvant place dans un secteur qui ne fait pas l'objet de protection particulière.



CADRE DE VIE

VIVRE ENSEMBLE



« TRIEZ, C'EST GAGNÉ ! »
ET CE N'EST PAS COMPLIQUÉ...



Bacs marrons :
vos déchets verts ...
enlevés le mardi ! –
Reprise des ramassages
le 4 avril.



Bacs jaunes :
vos emballages
ménagers et papiers
...enlevés le mercredi !



Bacs verts :
vos ordures ménagères ...
enlevées le mercredi !



Et pour briser la glace ?

Des conteneurs pour le verre sont à votre disposition sur
(1) place Paul Paillolle,
(2) au centre commercial Les Croix,
(3) près des tennis à la Butte des Moulins.

Nouveauté : Désormais vos bacs jaune et vert sont vidés le matin. Vous pouvez donc les rentrer dès la mi-journée.

Pour le confort de tous, merci de ne pas sortir vos conteneurs avant la veille au soir et les rentrer peu après le passage du camion.



« C'EST GÊNANT ! »

Nous vous rappelons que la collecte des encombrants se fait désormais sur rendez-vous, à fixer sur www.sieed.fr > espace > espace particuliers ou bien en téléphonant au 01 34 86 65 49.

Chaque foyer bénéficie de deux collectes des encombrants par an.

1. Route de Boissy



« OÙ EMMENER MES DÉCHETS ? »

Sachez que la déchèterie du SIEED la plus proche est située à Garancières, 29bis rue de la Gare, à côté du supermarché.

Elle est ouverte les mardis, vendredis et samedis de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h / les dimanches de 9h à 13h



« BEAUCOUP DE BRUIT NUIT BIEN ! »

Pour la quiétude de tous, merci de respecter les jours et les horaires fixés par arrêté préfectoral pour l'utilisation de vos tronçonneuses, tailles-haies, tondeuses et autres engins à forte nuisance sonore.

Vous pouvez bricoler ou jardiner à l'aide de ces engins les jours ouvrables entre 8h30 et 12h et entre 14h à 19h30, le samedi entre 9h et 12h et entre 15h et 19h et le dimanche ou un jour férié entre 10h et 12h.

Les professionnels ne sont pas en reste, avec des bruits interdits à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur le domaine public ou privé, avant 7h et après 20h en semaine, avant 8h le samedi et après 19h le dimanche et les jours fériés.



« TOMBE LA NEIGE... »

En tant que riverain, vous êtes tenus de maintenir en bon état de propreté le trottoir ou la bande enherbée devant votre habitation. En période hivernale, cela vaut pour le déblaiement de la neige devant vos entrées et sur au moins 1 mètre de large par ailleurs.

En effet, les amas de neige ne doivent pas gêner la circulation des piétons ou des automobilistes, ni obstruer un avaloir d'eaux pluviales ou faire obstacle à tout équipement devant permettre une intervention d'urgence (bouche à incendie, borne électrique...)

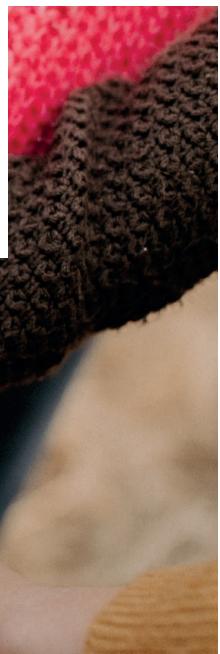
Petit rappel : Bien entendu, ne pas déverser de l'eau sur le domaine public en temps de neige ou de verglas...

CADRE DE VIE

FONCTIONNEMENT DU CCAS

(CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Le CCAS est géré par un conseil d'administration, présidé par le maire. Il est composé, à part égale, de membres élus du conseil municipal et de membres issus d'associations qualifiées dans le domaine du social. 5 conseillers municipaux (hormis le maire) et 5 membres d'associations, constituent le conseil d'administration du CCAS de La Queue lez Yvelines. Ses membres sont élus pour la durée du mandat du conseil municipal. Le CCAS dispose d'un budget, séparé de celui de la commune. Cependant, c'est principalement la commune qui finance ses actions, par le versement d'une subvention évaluée annuellement, afin d'équilibrer son budget de fonctionnement. Ses missions et priorités sont définies par le conseil d'administration.



Au début de chaque mandat du CCAS, il est obligatoire d'établir un règlement intérieur pour le conseil d'administration. Celui-ci ne doit pas être confondu avec le règlement de fonctionnement du CCAS qui est défini par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF). Le conseil d'administration a obligation de se réunir au moins une fois par trimestre.

RÔLE ET MISSIONS DU CCAS

Son rôle est de venir en aide aux personnes en difficulté et/ou fragilisées socialement. Il est l'outil principal des municipalités pour mettre en œuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune. Ainsi, le CCAS a pour rôle de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées, de soutenir les personnes souffrant de handicap et de gérer différentes structures destinées aux enfants.

SES MISSIONS SONT DOUBLES :

- Il accompagne l'attribution des aides sociales légales (par exemple : aide pour l'allocation adulte handicapé, aide-ménagère à domicile, aide sociale à l'hébergement, aide sociale à

l'enfance, Allocation Personnalisée d'Autonomie...). Il informe et guide les habitants en situation de fragilité et instruit les demandes d'aides.

- Il est à l'initiative d'actions sociales locales. Selon les communes, ce champ d'action peut être très large : attribution de prêts sans intérêt, secours d'urgence ou aides alimentaires pour les personnes en grande difficulté. Il peut également financer des animations, des sorties. Il n'existe pas réellement de limite à ces initiatives en dehors des moyens dont il dispose et de la politique sociale de la municipalité.

Le CCAS travaille en lien avec les services sociaux du Département et avec les institutions menant des actions de développement social.

CONTACT

Le CCAS ayant aussi une mission d'écoute, de conseils et d'orientation, si vous avez des questions, besoin d'un renseignement ou d'un rendez-vous, n'hésitez pas à contacter le service social de la mairie au 01 34 86 45 31.

YVELINES ÉCOUTE ASSISTANCE

Le Département s'engage à accompagner au mieux les séniors et les personnes en situation de handicap ou malades dans leur quotidien, en continuant à leur proposer un service et des prestations adaptées, notamment par :

- L'allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). Il s'agit d'une aide attribuée en fonction de la dépendance et des ressources. Elle peut concerner l'aide humaine, l'aide technique l'aménagement du logement, le transport, les solutions de répit pour les aidants.
- La téléassistance. Ce service permet de mettre en contact une personne âgée avec un téléopérateur en cas de problème à domicile (chute, malaise...), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. La personne contacte un téléopérateur en appuyant sur un médaillasson ou une montre qu'elle porte en permanence.

CONTACT

Pour obtenir plus d'informations, vous pouvez contacter la mairie, ou les services suivants :

La Maison Départementale de l'Autonomie au 0 801 801 100 ou en écrivant à autonomie78@yvelines.fr

La Téléassistance au 01.30.56.43.91 – Fax 08.10.22.00.24 – Mail : teleassistance78@vitaris.fr

RELATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES

Les 16-25 ans (jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap) peuvent rejoindre une mission de Service civique solidarité seniors (sc-solidariteseniors.fr) et passer du temps avec leurs aînés –à domicile ou en structure– pendant six à douze mois, contre une indemnité mensuelle.

Pour les seniors autonomes, il est possible d'héberger une jeune personne chez soi contre un petit complément de revenus, notamment à travers la plate-forme cohabilis.org, où le locataire est encadré par un contrat personnalisé et une charte.

Josette Wetz



DOSSIER

NOS ACTIONS POUR DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Particulièrement portée par l'envolée du prix de l'énergie, l'inflation touche notre pouvoir d'achat. Ce dossier rassemble les bons gestes et les dispositifs existants pour vous aider à maîtriser votre consommation. Vous verrez également les mesures concrètes prises par la mairie à son échelle pour maîtriser ses dépenses.

5 GESTES POUR BIEN DÉMARRER



1.

Je règle mon chauffage à 19° maximum.

Baisser son chauffage de 1° dans son logement permet, en moyenne, de faire 7 % d'économie d'énergie par an.



2.

Je règle mon chauffe-eau à 55° et je prends des douches moins longues. Régler son chauffe-eau à 55° permet d'économiser jusqu'à 10 % de sa consommation.



3.

J'éteins tous mes appareils électriques en marche ou en veille quand ils ne sont pas utilisés.

Là aussi, ce geste simple peut réduire de 10 % la consommation électrique.



4.

Je décale ou programme l'utilisation de mes appareils électriques en dehors des heures de pointe (soit 8h-13h et 18h-20h).



5.

J'installe un thermostat programmable.

Un programmateur permet de réduire jusqu'à 15 % sa consommation.

DES AIDES FINANCIÈRES DE L'ETAT

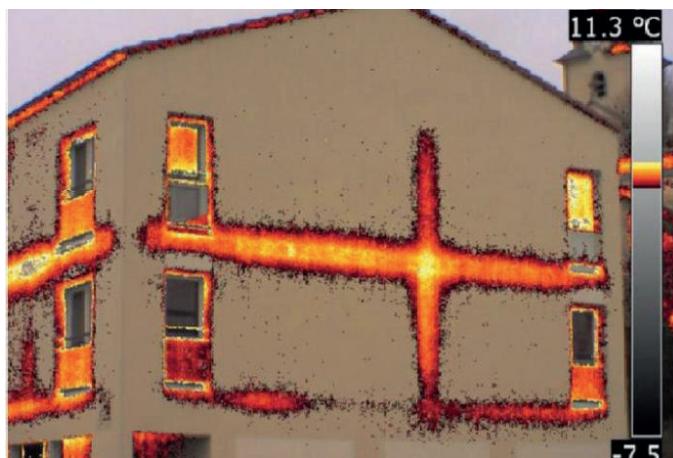


0 805 204 805 > Service & appel gratuits



- **Le chèque énergie et chèque énergie exceptionnel.** Lancé en 2021, il est automatiquement versé, selon vos ressources, sur la base de vos déclarations de revenus. Informations sur le site www.chequeenergie.gouv.fr
- **Chèque énergie exceptionnel Opération bois.** Une aide entre 50€ et 200€ peut vous être versée (selon revenus). Demande à faire avant le 30 avril 2023 si vous n'aviez pas été bénéficiaire auparavant.
- **Chèque énergie exceptionnel Opération fioul.** Comme pour le bois, une aide de 100 ou 200€ peut vous être accordée. Demande à déposer avant le 31 mars. Renseignements au **0805 204 805** pour les chèques énergie.
- **Indemnité carburant.** Cette aide de 100€ est une mesure de soutien au pouvoir d'achat. Sous conditions (notamment de revenus), la demande est à faire sur le site <https://ict.impots.gouv.fr>.
- **Ma Prime Rénov'.** Sans conditions de ressources, permet de financer des travaux de rénovation (changement de chaudière...).

DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT POUR ALLER PLUS LOIN



- **France Rénov'** est le service public dédié au conseil, financement, subventionnement pour vos projets d'isolation. Joignable au **0 808 800 700**.
- L'Éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) "individuel" jusqu'à 50.000€ pour améliorer l'habitat.
- Le PNR de Chevreuse propose de nombreuses ressources. Connaissez-vous par exemple le **prêt de caméra thermique** ? Info auprès de l'ALEC SQY 01 30 47 98 90



LA QUESTION DU PRIX DE L'ÉNERGIE POUR NOTRE COMMUNE

CONTEXTE

Les communes, et plus globalement les collectivités territoriales, ne sont à ce jour pas concernées par le bouclier tarifaire sur le coût de l'énergie. Notre commune, étant donné sa taille et son effectif de salariés, ne peut pas non plus bénéficier de tarifs réglementés. La municipalité doit donc acquérir son énergie au prix dit « de marché », via notre Communauté de Communes Cœurs d'Yvelines, elle-même adhérente au SEY (Syndicat d'Energie des Yvelines). Le SEY négocie ses contrats auprès des fournisseurs d'énergie pour le compte de 188 collectivités, dont notre communauté de communes pour l'électricité, et 103 collectivités pour le gaz. Ce regroupement permet de bénéficier de tarifs plus avantageux.

Les prix de l'énergie ont augmenté fortement du fait de la crise énergétique que nous traversons actuellement, et nos contrats ont dû être renouvelés au 1er janvier 2023, étant à échéance. Cela aura pour conséquence d'augmenter les fac-

tures de gaz de 200 à 250% (soit 3 à 3.5 fois le prix payé en 2022). Cette estimation est une fourchette puisque chaque contrat est le résultat de l'addition d'un abonnement et d'une consommation, ce qui implique des variations différentes d'un site à un autre.

L'électricité est également concernée par ces nouveaux contrats, car le coût de nos factures devrait augmenter d'environ 70 à 80% à consommation identique.

Pour notre commune, ces hausses du prix de l'énergie pourraient générer un surcoût pouvant s'établir aux alentours de + 150 000€ au regard de notre consommation ces dernières années. Cette hausse impactera de fait très fortement les finances de la commune et ses capacités de fonctionnement. Nous aurons prochainement des simulations plus précises pour construire notre budget 2023.

AGIR POUR LIMITER AU MAXIMUM CET IMPACT :

Plusieurs mesures ont d'ores et déjà été prises, pour limiter nos consommations de gaz :

- Le circuit de chauffage de la maternelle, qui était partiellement obstrué, a été désemboué. Cela a permis une meilleure répartition du chauffage, un meilleur fonctionnement du système et ainsi la réalisation d'économies.
- Lors de la mise en route du chauffage, les automates ont été re-calibrés en intégrant également les consignes gouvernementales. Les paramètres des chaudières, autant que les systèmes le permettaient, ont été ajustés au maximum grâce à l'indication des chauffagistes (les lois d'eau, les périodes de chauffage journalier, hebdomadaire et de vacances) et sont réajustés régulièrement si nécessaire. Ceci a été effectué sur l'ensemble de nos bâtiments communaux.
- La salle de la Bonnette va être équipée de thermostats de dernière génération permettant de chauffer avec une température mesurée en temps réel. De plus, certains capteurs et certaines vannes seront changés afin d'optimiser les capacités de la chaudière.
- La sensibilisation des utilisateurs des locaux aux bonnes pratiques est aussi un point-clé pour réduire les besoins en chauffage (environnement des radiateurs, utilisation des robinets thermostatiques, aération des locaux,)

Concernant nos consommations électriques :

- La commune a enclenché l'équipement de toutes les armoires électriques gérant l'éclairage public d'horloges astronomiques afin de mieux ajuster les horaires d'allumage aux durées de jour et de nuit, et d'éventuellement procéder, après concertation, à des extinctions d'éclairage dans certaines zones en milieu de nuit.
- La commune poursuit, et autant que possible accélèrera, le renouvellement de l'éclairage public et le passage à l'éclairage LED. Cet éclairage de nouvelle génération sera identique à celui du centre-bourg, de la rue du clos Colin et de la rue des Remparts, il sera installé dans la rue du Parc et les rues adjacentes en 2023, et un autre quartier sera concerné en 2024.
- Concernant l'éclairage intérieur, des consultations d'entreprises ont été lancées pour le remplacement de l'ensemble des lampes par la mise en place d'un éclairage basse consommation ou LED, au plus vite.
- Grace à l'ensemble de ces actions nous espérons dès cette année diminuer sensiblement nos consommations de gaz et d'électricité et ainsi modérer l'incidence attendue sur nos finances.



INCIDENCE À LONG TERME

La maîtrise des coûts énergétiques des bâtiments et de l'espace public passera nécessairement par des investissements importants sur l'isolation des bâtiments (murs, huisseries, toitures ...), la rénovation des équipements de chauffage, des systèmes d'éclairage... Ce type d'opération est très coûteux, et plus encore du fait du contexte inflationniste dans lequel nous sommes, et ne peuvent être tous réalisés dans des délais très courts.

Et même si nous divisions par 2 l'ensemble de nos consommations, le coût financier énergétique pour la commune resterait toutefois beaucoup plus élevé, du fait de l'ampleur de la hausse des tarifs. Cela risque d'impacter très lourdement le budget de fonctionnement de notre commune pour les années à venir.

VIE DU VILLAGE — VIE DES ÉCOLES

CONSEIL MUNICIPAL
DES JEUNES (CMJ)



Depuis la rentrée de septembre, certains de nos jeunes du CMJ ont participé à la distribution des colis que le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) offre à nos seniors.

Ils ont créé des affiches pour la collecte de jouets pour L'Ukraine. Elles ont été très efficaces car une pièce de la mairie était remplie de vos dons (voir article page 21) MERCI à tous.

Lors de la cérémonie des vœux du maire, les jeunes ont pu porter leurs nouvelles écharpes. Léandra (maire du CMJ) a fait un petit discours pour présenter les vœux du CMJ à toute l'assemblée. C'était sa première prise de parole en public qu'elle a bien réussi.

Martine Puyguiraud



PORTAIL FAMILLE

Comme cela vous a été annoncé, les inscriptions aux activités périscolaires se font désormais par les familles sur leur portail-famille « Espace-citoyen »

Pour les personnes concernées, n'hésitez pas à retourner sur le site pour vérifier que toutes les informations ont bien été notées comme les adresses mail, les numéros de téléphone, ... pour pouvoir vous contacter en cas de besoin. C'est un site « vivant » qu'il faut entretenir et vous pourriez y trouver quelques informations utiles.

UN COMPORTEMENT CIVIQUE ET RESPONSABLE DE CHACUN AUX ABORDS DU GROUPE SCOLAIRE.

- Evitez de gêner la circulation piétonne sur les trottoirs,
- Roulez doucement,
- Ne stationnez pas sur les passages piétons,
- Respectez l'usage des places PMR (Personnes à Mobilité Réduite),
- Ne gênez pas à la circulation de la rue par votre stationnement
- Ne gênez pas à la circulation des riverains notamment devant leurs portails.



Merci à chacun de respecter les règles élémentaires de sécurité et de savoir vivre ensemble.



UKRAINE : UN MILLIER DE JOUETS COLLECTÉS !

L'élan de générosité initié en mars 2022 s'est poursuivi avec succès pour un Noël solidaire avec les enfants de Donetsk.

La collecte lancée en mars 2022 dans le département des Yvelines avec la Sécurité Civile nous avait amenés à poursuivre et terminer l'action avec l'association Réagir Europe Moldavie qui exerçait historiquement ses missions humanitaires en Pologne puis en Moldavie et en Ukraine depuis plusieurs années (voir bulletin n°225). La commune était restée en contact et nous avions reçu les témoignages de la distribution de vos dons à l'hôpital de Lviv. Chacun était resté avec le souhait de travailler à nouveau ensemble et de façon plus posée si malheureusement le conflit se poursuivait. En lien avec le CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) et l'association nous avons décidé de lancer une collecte de jouets pour Noël. Les jeunes

élus n'ont pas ménagé leurs efforts et ont mobilisé leurs camarades, la mairie a soutenu et accompagné de son côté. C'est ainsi que près d'un millier de puzzles, peluches, poupées, jeux et jouets, albums à colorier,... ont été déposés en mairie. L'inventaire étant une condition pour le passage de la frontière, il a fallu trier, classer, conditionner, peser les 360 kg dans plus de 50 colis (merci aux volontaires!).

Une cérémonie de restitution en mairie a permis de rencontrer les bénévoles de l'association qui ont témoigné pudiquement du quotidien de leurs proches en Ukraine. L'une d'eux, Teytiana, nous avait fait la surprise de préparer quelques plats locaux et a confié à la commune un drapeau ukrainien en reconnaiss-

sance de la solidarité nouée.

Dernière mise à jour : les colis sont arrivés à l'orphelinat d'Antocka proche de Kramatorsk. Une autre partie pour des enfants orphelins ou de familles qui ont tout perdu dans la ville de Pokrovsk près de Donetsk, ville qu'on ne présente plus. Nous saluons les bénévoles qui ont assuré la logistique jusqu'au dernier kilomètre.

Antonio Gonçalves

VIE DU VILLAGE

ÇA S'EST PASSÉ ICI

UNE ANNÉE PLEINE DE RENCONTRES



UN CONCERT ÉTONNANT

Installé sur la place du marché avec sa caravane, Rédèr Nouhaj homme de plusieurs folklores nous a proposé un concert étonnant.

Tout en faisant vos courses vous êtes venus écouter ce voyage en direction du Caucase et des plaines bulgares.



LES JOURNÉES DU PATRIMOINE

Pour notre deuxième participation aux Journées du Patrimoine nous vous avions réservé une surprise. Nous avons été très gentiment accueillis au Château Guay.



11 NOVEMBRE

vous êtes venus nombreux vous rassembler devant notre monument aux morts. La guerre aux frontières de l'Europe renforce notre devoir de mémoire.

DES ARTISTES AU RENDEZ-VOUS

Pendant tout un week-end des artistes venus de toute la France ont exposé au salon des l-réels au foyer de la Bonnette. Ce salon est dédié aux artistes singuliers et aux visiteurs curieux. Une fois de plus la rencontre entre le public et les artistes a eu lieu.

MAIS AUSSI ...

- Le forum des associations a fait le plein d'adhérents.
- Premier salon du bien-être à La Queue-lez-Yvelines
- Braderie de Planète Cœur



UNE PREMIÈRE FOIS

Première exposition de Fan Photos à la Bonnette. Pour une première organisée avec l'aide de la municipalité, ce fut une réussite. Nous avons découvert les nombreux talents de cette association laqueutoise et leurs différents regards posés sur le monde.

PREMIER SOLSTICE D'HIVER LAQUEUTOIS : UN MOMENT DE FÊTE ET DE PARTAGE

Nous l'avions imaginé comme un avant-goût des fêtes de Noël ce 10 décembre !

Certes, les rennes sont devenus des poneys offrant des tours aux enfants mais qui veut aller loin ménage sa monture, peu importe l'animal...

Et même si le décompte du calendrier de l'Avent n'était pas terminé, un conteur est venu nous raconter de belles histoires pour petits et grands.

Malgré un emploi du temps bien chargé le père Noël a tenu à venir lire les lettres envoyées par nos enfants, leur offrir des friandises et se faire prendre en photo.

S'en est suivi un goûter partagé dans la joie et la gourmandise.

Puis, tout le monde s'est donné rendez-vous sur la place du marché pour entonner des chants de Noël avec l'école de musique.

Et enfin, nous voulions de la lumière pour illuminer les nuits si longues en décembre... Un conte musical accompagné d'un feu d'artifice est venu éclairer le ciel.

Au vu des sourires et de l'enthousiasme, le Solstice d'hiver a bien été fêté, en attendant de fêter Noël à la maison.

Pascale Vieilly



ET POUR 2023...



VENDREDI 10 FÉVRIER

Je clique donc je suis, spectacle de magie et mentalisme dès 15 ans.

Spectacle de la Barbacane hors les murs.

Réservation au 09 78 03 82 15 / reservation@la-barbacane.fr / www.labarbacane.fr

Les spectateurs sont expressément priés de venir munis de leurs téléphones et de les garder allumés ! Ils seront les supports des effets magiques de ce spectacle.



SAMEDI 25 MARS

DIVA Syndicat, récital de musique

Spectacle de la Barbacane hors les murs.

Réservation au 09 78 03 82 15 / reservation@la-barbacane.fr / www.labarbacane.fr

D'autres événements sont à venir (voir agenda page 2) ainsi que des nouveautés.

Vous en serez informés via les flashes et nos autres supports

Deux chanteuses multi instrumentistes nous présentent sous l'angle humoristique et burlesque 1000 ans de musique occidentale... celle des femmes. De la musique médiévale au punk, en passant par la musique romantique et le jazz. Véritable ovni musical et théâtral !

QUIZZ PATRIMOINE

Tentez de retrouver dans chaque numéro de votre bulletin municipal, un lieu de notre commune chargé d'histoire...

La réponse se trouve quelque part dans ce numéro, en bleu dans le texte !



1. Cette plaque commémore un fait tragique qui s'est déroulé sur notre commune pendant la seconde guerre mondiale. Mais où se trouve-t-elle ?

MEILLEURS VOEUX